FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
CENTRE DE GESTION
DE MAINE ET LOIRE

Accusé de réception en préfecture
049-284900024-20250117-C25-01-02-AI
Date de télétransmission : 21/01/2025
Date de réception préfecture : 21/01/2025

ARRÊTÉ N° 25-01-02

FIXANT LA LISTE DES CORRECTEURS ET SURVEILLANTS DES ÉPREUVES ÉCRITES DU CONCOURS EXTERNE, DU CONCOURS INTERNE ET DU 3ÈME CONCOURS D'AGENT DE MAÎTRISE TERRITORIAL, SESSION 2024/2025

La Présidente du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Maine et Loire ;

Vu le Code Général de la Fonction Publique ;

Vu la loi n° 2016-483 du 20 avril 2016 relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté ;

Vu le décret n° 88-547, modifié, du 6 mai 1988 portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux ;

Vu le décret n° 2004-248, modifié, du 18 mars 2004 fixant les conditions d'accès et les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des agents de maîtrise territoriaux ;

Vu le décret n° 2004-488 du 4 juin 2004 portant modification de certaines dispositions relatives au recrutement des agents de maîtrise territoriaux ;

Vu le décret n° 2007-196 du 13 février 2007 relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 2020-523 du 4 mai 2020 relatif à ma portabilité des équipements contribuant à l'adaptation du poste de travail et aux dérogations aux règles normales des concours, des procédures de recrutement et des examens en faveur des agents publics et des candidats en situation de handicap ;

Vu le schéma régional de coopération, de mutualisation et spécialisation des centres de gestion des Pays de la Loire relatif aux modalités d'exercice de missions communes ;

Considérant les besoins exprimés dans le cadre du recensement effectué auprès des collectivités affiliées des départements du Maine et Loire, de la Mayenne, de la Sarthe, de la Vendée et de la Loire Atlantique ;

Vu l'arrêté n° C24-07-44 en date du 4 juillet 2024 établi par le Centre de Gestion de Maine et Loire portant ouverture des concours externe, interne et 3ème concours d'agent de maîtrise territorial, session 2024/2025 ;

Vu l'arrêté n° C24-07-56 en date du 26 juillet 2024 établi par le Centre de Gestion de Maine et Loire fixant la liste des concepteurs et testeurs des épreuves écrites d'admissibilité des concours externe, interne et 3ème concours d'agent de maîtrise territorial, session 2024/2025 ;

Vu l'arrêté n° 24-11-61 en date du 22 octobre 2024 établi par le centre de gestion de Maine et Loire fixant la liste des membres du jury des concours externe, interne et 3ème concours d'agent de maîtrise territorial, session 2024/2025 ;

Vu l'arrêté n° 24-12-64 en date du 5 décembre 2024 établi par le centre de gestion de Maine et Loire fixant la liste des candidats admis à concourir suite aux demandes de reconnaissance de l'expérience professionnelle et de reconnaissance de l'équivalence de diplôme au concours externe d'agent de maîtrise territorial, session 2024/2025 ;

Vu l'arrêté n° 24-12-68 en date du 11 décembre 2024 fixant la liste des candidats admis à concourir au concours externe, au concours interne et 3ème concours d'agent de maîtrise territorial, session 2024/2025 ;

ARRÊTE

Article 1 : La liste des correcteurs des épreuves des concours externe, interne et au 3ème concours d'agent de maîtrise, session 2024/2025, est fixée ainsi qu'il suit :

NOM	PRÉNOM	grade	collectivité
BARLIER	Cyril	Ingénieur	Angers Loire Métropole
BEDUNEAU	Laurent	Technicien principal 2ème classe	Mairie d'Angers
BURY	Damien	Technicien principal de 1ère classe	Angers Loire Métropole
CHANDELILLE	Céline	Technicienne principale de 2ème classe	C.C. Baugeois Vallée
ELEGBE	Edouard	Professeur	Education nationale

Ref. 201 524 Berger-Levrault (1309)

Accusé de réception en préfecture
049-284900017-20250121-C25-01-02-AI
Date de télétransmission : 21/01/2025
Date de réception préfecture : 21/01/2025

NOM	PRÉNOM	grade	collectivité
FOURREAU	Loïc	Ingénieur principal	Conseil départemental de Maine et Loire
HOULÈS	Claude	Technicienne principale de 1ère classe	Mairie d'Angers
JAMES	Anthony	Ingénieur	Mairie de Candé
JAUFFRION	Arnaud	Technicien	Mairie D'angers
JOLY	Alexandre	Technicien	Conseil départemental de la Mayenne
LAUPY	Johanna	Ingénieur territorial	Agglomération du Choletais
LEBOUCHER	Ludivine	Technicien principal 2ème classe	Mairie d'Angers
PAUMARD	Mickaël	Technicien principal 1ère classe	Conseil départemental de la Mayenne
PELLETIER	Pascal	Rédacteur	Mairie de Chazé sur Argos
PERSIL AUBRY	Anne	Technicien	Mairie des Ponts de Cé
PICHARD	Damien	Technicien principal de 2ème classe	Conseil départemental de la Mayenne
PINEAU	Anthony	Technicien	Conseil départemental de Maine et Loire
REILLON	Adrien	Professeur	Education nationale
RICOU	Yannick	Technicien	Conseil départemental de la Mayenne
ROBERT	Delphine	Technicien principal de 2ème classe	Centre de Gestion de Maine-et-Loire
SICARD	Matthieu	Technicien principal de 2ème classe	Mairie d'Angers
SOREAU	Jean-Francis	Technicien principal de 1ère classe	Mairie d'Angers
TOULLIER	Medhi	Technicien	Mairie d'Angers
VIEVILLE	Christophe	Technicien principal de 1ère classe	Mairie d'Angers

Article 2 : La liste des surveillants des épreuves des concours externe, interne et au 3ème concours d'agent de maîtrise, session 2024/2025, qui se déroulera le 23 janvier 2025 est fixée ainsi qu'il suit :

NOM	PRÉNOM	grade	collectivité
BARBIN	Lionel	Attaché principal	Département de Maine-et-Loire Anjou
BERQUET	Sandrine	Adjoint administratif principal de 1ère classe	Mairie de Saint-Léger-sous-Cholet
BLANDIN	Frédéric	Attaché principal	Mairie de Saint Melaine-sur-Aubance
BOSSIN	Damien	Adjoint technique	Mairie d'Angers
BURY	Damien	Technicien principal de 1ère classe	Angers Loire Métropole
CHIHAB	Stéfany	Rédacteur territorial principal 1ère classe	INSET - CNFPT
DUÉDAL	Frédéric	Retraité de la Fonction Publique Territoriale	
FORVEILLE	Sandrine	Rédacteur principal 1ère classe	Mairie d'Angers
GAUDIN	Jacques	Retraité de la Fonction Publique Territoriale	
JOLIER	Jean-Yves	Retraité de la Fonction Publique Territoriale	Mairie d'Écouflant
PELLETIER	Pascal	Rédacteur	Mairie de Chazé sur Argos
SICARD	Matthieu	Technicien principal de 2ème classe	Mairie d'Angers
SOREAU	Jean-Francis	Technicien principal de 1ère classe	Mairie d'Angers
THULEAU	Christine	Retraitée de la Fonction Publique Territoriale	

Article 3 : Les épreuves écrites se dérouleront le 23 janvier 2025 au parc des expositions de la Meilleraie, 2 avenue Marcel Prat à Cholet.
Tous les candidats en situation de handicap bénéficiant d'un aménagement d'épreuves et/ou d'un tiers temps supplémentaire concourront au Centre de Gestion de Maine et Loire, 9 rue du Clon à Angers. Ils devront se référer à leur convocation afin de connaître l'adresse exacte.

Article 4 : Le présent arrêté, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de NANTES dans un délai de deux mois à compter de sa notification. La juridiction administrative compétente peut notamment être saisie via une requête remise ou envoyée au greffe du tribunal administratif ou aussi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Monsieur le Directeur du Centre de Gestion est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à Monsieur le Préfet de Maine et Loire.

Fait à Angers le 17 janvier 2025

E. MARQUET
Présidente du Centre de Gestion

Ref. 201 524 Berger-Levrault (1309)